

**Procès-verbal**  
**Comité de Direction Ligue Féminine de Handball**  
**Vendredi 20 mai 2011**

**Membres présents :**

Représentants FFHB : **Patricia SAURINA**, *Présidente de la LFH*; **Olivier KRUMBHOLZ**, *membre de la DTN et Sélectionneur France A Féminines*; **Francis SEREX**, *Membre qualifié en matière de Contrôle de Gestion représentant Michel GROPPPI*, **Philippe BANA**, *DTN*

Représentants des clubs : **Olivier GEBELIN**, *Nîmes*; **Thierry WEIZMAN**, *Metz*; **Jean-Marie SIFRE**, *Vice-président LFH, Issy Paris HB*, **Jeanne-Marie de TORRES**, *Toulon/Saint-Cyr*

Représentante des joueuses : **Amélie GOUDJO**

Représentante des arbitres : **Gaël SERANDOUR**, *représentant Laurent REVERET (en partie)*

**Invités présents :**

Représentants FFHB : **Joël DELPLANQUE**, *Président de la FFHB*; **Alain KOUBI**, *Trésorier de la FFHB*, **Jacques BETTENFELD**, *Vice-président délégué de la FFHB*, **Jean-Pierre FEUILLAN**, *Vice-président de la FFHB*.

Salariés FFHB : **Cécile MANTEL**, *responsable service juridique*; **Eric BARADAT**, *membre de la DTN et adjoint sélectionneur France A Féminines*;

Salariés LFH : **Bastien EL GHOZZI**, *chargé de mission administratif*, **Aurélia PILET**, *Chargée de communication*

Conseillère de la présidente de la LFH : **Odile MARCET**

**Membres excusés :**

Représentants des entraîneurs : **Laurent BEZEAU**, *Arvor 29-Pays de Brest*

**Invités excusés :**

Conseiller du président de la FFHB : **Alexis MANOUVRIER**

Salariés FFHB : **Gérard JUIN**, *Médecin coordonateur et président de la Commission médicale de la LFH*

**Le quorum étant atteint, le Comité de Direction peut valablement délibérer**

**La séance est ouverte à 14h15 depuis le siège de la FFHB.**

Patricia SAURINA accueille un nouveau membre au sein du Comité de Direction :

- Jeanne-Marie de TORRES, en remplacement de Philippe MANACH, démissionnaire,

Par ailleurs, elle félicite Jean-Marie SIFRE pour sa nomination par l'UPCD1F en tant que Vice-président de la LFH en remplacement d'Olivier GEBELIN, démissionnaire.

## I/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 10 FEVRIER 2011

Adopté à l'unanimité moins une abstention (Jeanne-Marie De Torres).

## II/ COMMUNICATION

Aurélia PILET, nouvelle Chargée de mission Communication, se présente auprès du Comité de Direction. Elle aborde les différents sujets d'actualités.

### 1/ Le Média-Guide

Cinq agences ont été consultées. Aucune d'entre elles n'a donné satisfaction sur les propositions graphiques présentées. Trois agences ont été écartées par la cellule communication de la LFH. Les deux autres, *Ideal Graphic* et *1000 feuilles*, doivent revenir vers Aurélia PILET d'ici le 27 mai pour une nouvelle proposition.

Dans sa conception, le Média-Guide s'approchera de celui de la saison dernière. Le devis le plus compétitif sera privilégié.

Olivier GEBELIN précise que les collectes des photos par les chargés de communication des clubs devront faire suite à un cahier des charges précis pour une homogénéisation dans le Média-Guide.

### 2/ Nuit des Etoiles

Six partenaires ont accompagné le vote et accompagneront la soirée : Handzone, Hand Action, Sports.fr, La Poste, la RATP et BV Promo. Plus de 200 personnes sont prévues à bord de la péniche « Paris ». Suite à une interrogation de M. WEIZMAN, il est précisé qu'aucun partenaire n'apportera de contribution en cash. Néanmoins, plusieurs échanges marchandises ont été contractualisés. D'autre part, pas moins de 37 médias ont répondu positivement à l'invitation dont 13 médias d'envergure nationale.

M. WEIZMAN s'interroge sur le contact ou non d'enseignes féminines comme Sephora, Marionnaud ou autres. Un débat s'engage sur l'orientation marketing de la Ligue Féminine, le rôle de Sella Communication ainsi qu'une comparaison avec la Ligue Nationale de Handball et la Ligue Féminine de Basket. Il s'avère que dans ces deux cas, il semble que les partenaires en propre ne sont également pas nombreux.

### 3/ La réunion des chargés de communication

Cette première réunion sera organisée les 31 juillet et 1<sup>er</sup> août à Nîmes, en marge du match de l'équipe de France Féminine. A ce jour, seuls les chargés de communication de Metz et Nîmes n'ont pas répondu positivement. Thierry WEIZMAN souhaite préciser deux choses :

- Avant de relancer son salarié en charge de la communication, il souhaiterait connaître l'Ordre du Jour afin d'évaluer la valeur ajoutée d'un tel séminaire.
- En outre, il rappelle que l'intérêt initial était de se déplacer dans le club de l'US Dunkerque pour voir comment un club de cette dimension a pu évoluer au niveau marketing, billetterie et communication.

D'autre part, il est envisagé d'inviter également les chargés de communication de D2F à ce rassemblement.

### III/ CALENDRIER / COMPETITION

Eric BARADAT présente les travaux du groupe de travail Calendrier / Compétition qui s'est réuni par conférence téléphonique le mardi 17 mai.

#### 1/ Mode de qualification à la Coupe de la Ligue jusqu'en 2015/2016 inclus

Sont qualifiés directement pour les ¼ de finale de la CDL 6 clubs :

- Le club de la ligue / du comité organisateur (tête de série n°1)
- Les 5 clubs européens à l'issue de la saison précédente

Dans l'hypothèse où l'organisateur serait lui-même déjà européen, c'est le premier club non européen à l'issue du classement officiel LFH de la saison précédente qui se verrait attribuer automatiquement la 6<sup>ème</sup> place qualificative.

Les 2 places supplémentaires de ¼ de finalistes sont attribuées aux vainqueurs des 1/8<sup>ème</sup> de finales A/R entre les 4 clubs restant (9<sup>ème</sup> contre 8<sup>ème</sup> et accédant ou repêché contre 7<sup>ème</sup>). Pour toutes les rencontres, c'est le club le mieux classé en LFH lors de la saison précédente qui reçoit au retour.

Les oppositions jusqu'en ¼ de finale se font selon la logique d'un « tableau de tennis » et tirage au sort intégral à partir des ½ finales.

Ce mode de qualification est validé à l'unanimité.

#### 2/ Mode de qualification 2011/2012 aux Coupes d'Europe 2012/2013 (reprise du mode de qualification 2009/2010)

La France dispose de 5 places dans les compétitions européennes (lorsqu'une équipe de française remporte une Coupe d'Europe, elle offre à la France une 6<sup>ème</sup> place européenne) :

- 1 en Champion's league (C1) → Champion de France
- 1 en Coupe des Coupes (C2) → Vainqueur de la Coupe de France. Si le vainqueur de la Coupe de France est déjà qualifié en C1, alors la place en C2 revient au finaliste de la Coupe de France.
- 1 en Coupe EHF (C3) → 1<sup>er</sup> de la phase régulière du championnat LFH. Si le premier de la phase régulière est qualifié en C1 via les play-offs ou en C2 via la Coupe de France, alors la place en C3 revient au 2<sup>ème</sup> de la phase régulière.
- 2 en Challenge Cup (C4) :
  - o La première place revient au vainqueur de la Coupe de la Ligue. Si ce dernier est déjà qualifié pour la C1, C2 ou C3, cette place revient au finaliste de la Coupe de la Ligue. Si le vainqueur et le finaliste de la Coupe de la Ligue sont déjà qualifiés pour la C1, C2 ou C3, cette place revient au mieux classé des clubs non européens par les voies précédentes à l'issue des play-offs.
  - o La 2<sup>ème</sup> place revient, après distribution des 4 places précédentes, au mieux classé des clubs non européens par les voies précédentes à l'issue des play-offs.

Par ailleurs, Philippe BANA attire l'attention du Comité de Direction sur les probables évolutions des coupes d'Europe féminines en 2013/2014, avec la fusion envisagée par l'EHF des coupes C2 et C3 (fusion réalisée pour 2012/2013 en masculins).

Une telle évolution pourrait impacter non seulement le nombre de places pour les clubs français en coupes d'Europe et, partant, les règles de qualification ; mais aussi les modalités de qualification à la coupe de la Ligue.

Il en serait de même dans l'hypothèse où la France obtiendrait deux équipes en Ligue des Champions.

3/ Mode de distribution des points pour le Play-Down à l'issue de la phase régulière jusqu'en 2015/2016 (cf. PV de l'AG LFH du 5 juin 2010)

Le Play-Down concerne les clubs classés aux 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> places à l'issue de la phase régulière. Ces clubs effectuent un nouveau championnat à 4 avec une attribution initiale respective de 4, 3, 2 et 0 point en fonction de leur classement lors de la phase régulière.

4/ Procédure jusqu'en 2015-2016 en cas d'égalité parfaite dans les matchs de play-offs : quarts, demis, finales et matchs de classement 3/4 et 5/6.

Le Comité Directeur propose une séance de jets de 7m sans prolongations. D'autre part, une modification du règlement de la Coupe de la Ligue sera proposée à l'AG pour homogénéiser le déroulement des compétitions et permettre également d'avoir une séance de jets de 7m sans prolongation dans cette compétition.

5/ Réajustement du calendrier 2011/2012

La 7<sup>ème</sup> journée de Championnat est fixée au mercredi 18 janvier 2012. Modification validée à l'unanimité par le Comité de Direction

6/ Débat sur le projet de calendrier 2012/2013 : positionnement de la Coupe de la Ligue

- Le Comité de Direction valide le principe d'une semaine internationale supplémentaire pour préparer le play-off du mondial 2013
- Le Comité de Direction valide le positionnement des finalités de la Coupe de la Ligue en janvier 2013 :
  - o Soit les 4/5/6 janvier
  - o Soit le 2<sup>ème</sup> WE de janvier
- Le Comité de Direction valide le principe d'une date de Coupe de France entre Noël et le jour de l'an. Ce tour de Coupe de France pourrait être régionalisé.

Par ailleurs, le Comité de Direction débat sur l'éventualité d'instaurer un Trophée des champions. En l'état, ce projet ne requiert pas l'unanimité des présidents de club. Par conséquent, il est reporté à un examen plus approfondi.

#### **IV/ DARTFISH**

Le Comité de direction valide les grands principes énoncés dans le courrier envoyé le 14 avril 2011. Deux observations sont faites à ce sujet :

- Il n'y a aucune option payante envisagée. Ce service sera le même que celui de la LNH.
- Les clubs devront être vigilants à mettre les vidéos dans les délais imposés et à respecter une captation d'images de qualité.

#### **V/ RETRANSMISSIONS TELEVISUELLES**

1/ Match Metz-Mios, 20<sup>ème</sup> journée de championnat LFH

Thierry WEIZMAN lit au Comité de Direction un courrier de France 3 Lorraine concernant la retransmission avortée du match Metz-Mios comptant pour la dernière journée de championnat. Une fois la lecture terminée, il regrette que, pour des raisons qu'il ne comprend pas, la diffusion d'un match ait été refusée alors que le créneau était disponible et que France 3 Lorraine était demandeur.

D'autre part, il déplore que le Vice-président de la LFH ait été invité au Bureau Directeur fédéral ayant refusé le report du match et donc sa diffusion, alors que ni Mios ni Metz n'avaient été consultés. En réponse, Patricia SAURINA indique que la décision a été prise par le Bureau Directeur de la Fédération sur avis de la Commission d'Organisation des Compétitions.

### 2/ Cadre des retransmissions par les télévisions locales

Après les diverses expériences de cette saison 2010/2011, le Comité de Direction souhaiterait encadrer les diffusions de matchs de la LFH par les télévisions locales. A ce titre, Cécile MANTEL et Christophe PICARD ont travaillé sur une ébauche de cahier des charges ou « guide de bonnes pratiques » comprenant 3 volets :

- Un volet technique
- Un volet marketing
- Un volet obligation des clubs

Son objectif est d'améliorer la qualité des retransmissions, leur homogénéité et les contreparties offertes par les clubs et la LFH. Ce cahier des charges serait à transmettre aux diffuseurs potentiels de notre championnat. Le Comité de Direction envisage également d'associer à la construction de cet outil, quelques journalistes référents pour bénéficier de leur avis d'experts.

### 3/ Web TV

L'Association Handvision fera un test de retransmission web TV sur les finales de la Coupe de France à Bercy le 21 mai. Outre ce constat factuel, un débat s'engage sur l'utilité de cet outil technique à long terme. Les échanges aboutissent à l'utilité plus importante d'un Web Magazine autour de reportages sur les joueuses et les journées de championnat qui se sont déroulées.

## **VI/ BUDGET DE LA LIGUE FÉMININE DE HANDBALL**

Alain KOUBI et Olivier GEBELIN présentent le budget au 30 avril de la Ligue Féminine de Handball. Olivier GEBELIN rappelle pourquoi il avait demandé le changement de doctrine dans l'organisation budgétaire de la LHF. L'atterrissage au 30 juin semble bon, sans dépassement programmé.

Il apparaît désormais nécessaire de présenter des budgets en année civile et en saison sportive d'autant plus que c'est ce qui est demandé aux clubs par la CNCG.

Suite à la démission d'Olivier GEBELIN de son poste de Vice-président de la LFH, Jean-Marie SIFRE assurera le suivi du budget pour la saison 2011/2012.

## **VII/ POINT MARKETING**

Suite à la sollicitation de l'Agence « carte blanche » gérant le marketing du club de Toulon Saint-Cyr Var Handball, le Comité de Direction a décidé de monter un groupe de travail en ce sens qu'Aurélia PILET sera chargée d'animer. Entre autres sujets, Jean-Pierre FEUILLAN indique qu'il sera traité le projet d'un règlement marketing commun à tous les clubs de LFH ainsi qu'un package commun Equipe de France Féminine / Clubs de LFH.

Néanmoins, le Comité de Direction reconnaît qu'à l'instar d'institutions similaires (LNH, LFB), il est très difficile de trouver des partenaires et que l'agence Sella Communication est déjà fortement sensibilisée sur ce thème.

## VIII/ POINT CNCG

### 1/ Modifications réglementaires

Francis SEREX, présente au Comité de Direction les modifications réglementaires votées lors de l'Assemblée Générale d'avril 2011.

- Plus de contrat aidé pour l'activité de joueurs professionnels. Les CUI-CAE restent autorisés mais ne donneront plus droit au statut de joueur professionnel,
- Selon l'obligation CCNS, tous les contrats devront être rédigés en montant brut,
- Le nombre d'heures de travail rémunérées devra apparaître sur les bulletins de paie,
- Le Comité de Direction est alerté des conséquences en matière d'indemnités de congé maternité, accident du travail, chômage ou retraite pour les joueuses qui seraient payées à mi-temps sur les bases forfaitaires. La FFHB a d'ailleurs saisi l'ACOSS sur le sujet de l'utilisation de l'assiette forfaitaire et des primes exonérées dans le champ du sport professionnel ; et reste en attente de réponse.

### 2/ Situation factuelle fin de saison 2010/2011

Francis SEREX présente l'évolution constatée entre l'état des lieux 2010/2011 et les projections 2011/2012.

- 9 clubs disposent de plans d'apurement en cours,
- 5 clubs féminins ont été renvoyés devant la commission contentieuse par la CNCG,
- Le montant des déficits cumulés au 31/12/2010 pour les 11 clubs de LFH s'élève à -764K€.

Au regard de tous les éléments et des éventuelles décisions de sanction, il appartiendra à la CNCG, réglementairement compétente sur proposition de la COC, de valider ou non l'accession du champion de D2F en LFH et, le cas échéant, d'examiner les demandes de repêchage pour procéder si nécessaire au remplacement d'un club défaillant.

Par ailleurs, l'alignement de la fin du calendrier sportif de D2F sur celui de la LFH est souhaité pour les saisons à venir.

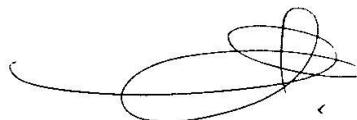
## IX/ QUESTIONS DIVERSES

Cécile MANTEL expose les principales évolutions réglementaires adoptées par l'AG Fédérale, notamment s'agissant :

- des dispositifs JIPES et VAP adoptés conformes aux propositions de la DTN et qui entreront en vigueur en 2012/2013,
- des modifications concernant le contrôle de gestion, dont l'assemblée a décidé l'application immédiate.

L'Assemblée Générale de la LFH est fixée au 23 juin 2010 de 14h à 17h.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h50.**



**Patricia SAURINA,  
Présidente**